

PATURAGE DES VEAUX L'ELEVAGE DES VEAUX A L'HERBE DES 10 JOURS

Valorisation du pâturage et performances de croissance



► CE QU'IL FAUT RETENIR

- Des performances de croissance maintenues
- Une valorisation du pâturage dès la 1ère année
- Moins de fourrages et de concentrés
- Un travail simplifié

RÉSUMÉ

Le pâturage des veaux nés au printemps s'avère souvent compliqué la première année. Un ralentissement de la croissance lors de la mise à l'herbe, vers l'âge de 5 – 6 mois, a été observé à la ferme expérimentale de La Blanche Maison lors d'essais précédents. Avec un âge au vêlage de 30 mois, ce ralentissement de croissance est acceptable, mais il l'est moins avec un objectif de vêlage des génisses entre 24 et 27 mois. La pratique de l'élevage des veaux à l'herbe permet d'optimiser les performances de croissance tout en valorisant au maximum l'herbe pâturée. L'élevage des veaux à l'herbe permet également de conserver un vide sanitaire dans la nurserie lorsque les vêlages sont répartis tout au long de l'année. Quelques aménagements facilitent la mise en œuvre de cette pratique (abri accessible, clôture adaptée...).

MÉTHODOLOGIE

Suivi de croissance des veaux

Le système de polyculture élevage en agroécologie de La Blanche Maison repose sur un troupeau de race Normande comptant en moyenne 88 vaches avec une production moyenne de 7000 litres de lait par vache par an.

Ce système est organisé en 4 lots de vaches avec 4 périodes de vêlage de 6 semaines dans l'année, permettant une meilleure régularité des livraisons de lait et une optimisation des temps forts de travail. La pratique a été testée sur deux périodes de vêlage en 2017 puis trois périodes à partir de 2018 (bandes de février, mai et août). Le plan lacté est le même pour tous les veaux. Un suivi de croissance des veaux est réalisé depuis la naissance jusqu'au vêlage ou la sortie de l'exploitation.



LE RÉSEAU DES FERMES PROFESSIONNELLES
EXPÉRIMENTALES BOVINS LAIT ET VIANDE

Ferme expérimentale

La Blanche Maison



► OBJECTIFS DE L'ESSAI

- Mesurer l'impact de la mise à l'herbe sur la croissance des veaux
- Optimiser le coût d'élevage des génisses et le temps de travail autour de l'atelier veaux

► CHIFFRES CLÉS

- En niche individuelle jusqu'à ce qu'ils boivent 6L/j
- Jusqu'au sevrage en case collective + accès à l'herbe (environ 400 m2) avec 6L/j en 1 buvée
- Après sevrage: à l'herbe avec auge pour concentrés

	Nurserie	Pâturage 
GMQ sevrage (g/j) 	640	640
GMQ post-sevrage – 6 mois (g/j)	780	750
GMQ 15 mois (g/j)	680	690

RÉSULTATS

Performances de croissance et facteurs de réussite

DES PERFORMANCES DE CROISSANCE SIMILAIRES

De 2017 à 2020, ce sont 92 génisses qui ont été élevées avec une mise à l'herbe dès 10 jours et 32 génisses élevées en nurserie. En 2017 ce sont les veaux nés dans les lots de printemps et d'été (bandes de mai et août) qui ont été élevés à l'herbe dès 10 jours, tandis que ceux des lots d'hiver et d'automne ont été élevés en nurserie (bandes février et novembre). A partir de 2018, aux vues des premiers résultats positifs de 2017, les veaux de la bande de février sont également mis à l'herbe dès 10 jours. Au sevrage, les veaux élevés en nurserie ont un poids de sevrage moyen légèrement supérieur à ceux élevés en extérieur (99.3 kg pour les veaux en nurserie, 93.6 kg pour les veaux à l'herbe). Cependant, les veaux élevés à l'herbe sont sevrés en moyenne 8 jours avant ceux en intérieur (à 79 jours contre 87 jours). Globalement le GMQ pendant la phase lactée des veaux élevés à l'herbe est similaire à ceux élevés en nurserie: 640g/j. Il n'y a pas de différence significative sur les performances de croissance jusqu'à 15 mois.

DES AMÉNAGEMENTS CONTRIBUENT À LA RÉUSSITE DE LA PRATIQUE

Des aménagements contribuent à la réussite de la pratique des veaux à l'herbe. Les veaux sont en cases individuelles jusqu'à ce qu'ils soient capables de boire 6L/j de lait qui est distribué 2 fois/j, soit entre 10 et 15 jours. Ensuite, les veaux sont en cases collectives dans la nurserie avec un accès direct à l'herbe (environ 400m²) et reçoivent 6L/j de lait jusqu'au sevrage. Ils ont également un accès à l'eau et à un mélange 60/40 de maïs grain et colza à volonté. Après le sevrage, ils vivent complètement au pâturage. Le système est réalisable avec des niches individuelles ou collectives pour se mettre à l'abri du vent, directement dans la parcelle de pâturage. Cela nécessite alors l'installation de bacs à tétines, d'alimentateur à concentré et d'un râtelier à fourrages et d'avoir des abreuvoirs à disposition. La proximité avec la laiterie reste un avantage en terme de charge et de pénibilité de travail.

CONCLUSION

Veaux à l'herbe dès 10 jours: valorisation du pâturage et croissance équivalente

L'élevage des veaux à l'herbe dès 10 jours permet des performances de croissances similaires à la conduite traditionnelle, pendant la phase lactée et post-sevrage, contribuant ainsi à poursuivre un objectif de réduction d'âge au vêlage. La consommation de concentrés est moindre parce qu'elle est compensée par l'ingestion d'herbe. L'utilisation de paille est également réduite. Le risque parasitaire pour la conduite des veaux à l'herbe n'est pas plus élevé que pour la conduite traditionnelle en bâtiment. **L'élevage des veaux à l'herbe dès 10 jours permet donc une bonne valorisation du pâturage dès la première année, tout en réduisant les coûts des fourrages et des concentrés consommés.** En terme d'organisation du travail, cette conduite permet également un travail simplifié avec notamment l'adoption d'un plan de buvée collectif et la diminution du temps de paillage.

Figure 1. Courbes de croissance des génisses de 2017 à 2020

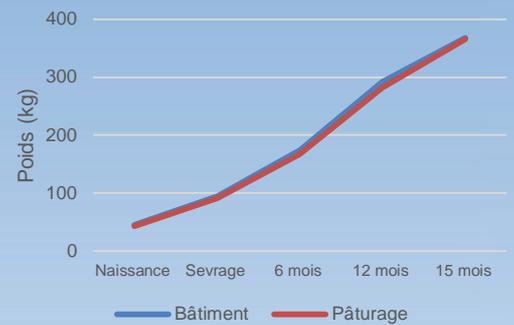


Figure 2. Niches individuelles et bac à tétines collectif



EN PRATIQUE

Flore LEPELTIER, gestionnaire de projets R&D à La Blanche Maison



« Une valorisation de l'herbe dès le plus jeune âge dans notre système de polyculture élevage en agroécologie »

La conduite des veaux à l'herbe peut se mettre en place assez facilement avec quelques aménagements comme des niches ou des bacs à tétines et alimentateurs à concentrés collectifs. Il y a quelques points de vigilance à avoir, comme l'accès à un abri dans la parcelle des veaux pour se protéger du vent (avec un accès direct à la nurserie ou bien des niches par exemple), l'offre d'une herbe de qualité en quantité suffisante, le maintien à sec du concentré et un point d'eau propre à disposition. Le plan de buvée collectif facilite la gestion de la conduite, néanmoins il faut rester attentif aux effets de concurrence entre veaux. La présence d'une zone ombragée est aussi favorable en période estivale particulièrement. Enfin, il est essentiel de maintenir un contact avec les veaux, même s'ils sont dehors.

CONTACTS TECHNIQUES

Lucie MORIN: l.morin@blanche-maison.fr

Responsable de la ferme expérimentale de la Blanche Maison

Flore LEPELTIER: f.lepeltier@blanche-maison.fr

Gestionnaire de projets R&D - Ferme expérimentale de La Blanche Maison

AVEC LE SOUTIEN DE

